

TAXE DE SEJOUR



Ce que vous devez savoir

Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes a instauré la taxe de séjour pour contribuer au développement touristique du territoire.

En tant qu'hébergeurs, vous êtes concernés. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant cette taxe sur notre site internet

<http://www.medoc-cpi.fr/>

Rubrique Tourisme & Découvertes

Onglet Taxe de Séjour

Lien TAXE DE SEJOUR